COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026 – 18h00

Installation du Conseil municipal et première séance
L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **Tocane-Saint-Apre**, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de **Monsieur Florent SIMON, Maire**.

Présences

Conseillers municipaux présents : MM et Mmes : SIMON – BORDET – FERRAND – CELERIER – DURAND – SERBAT – BOURNET – CEAUX – CELERIER – HANDWERK – JEZIORNY – HARRIS – LACOSTE – LACOUDE – LAIGNEAU – MERVEILLE – LANDIECH – SENCHET – SENCHET
Absents excusés : Néant
Secrétaire de séance : Elisabeth MERVEILLE

Installation du Conseil municipal

Le Conseil municipal est installé dans ses fonctions à la suite des élections. (Annexe : Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints)

Délibération n° 14/2026 – Désignation du nombre d'adjoints
Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints, dans la limite légale de cinq.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- Décide de fixer le nombre d'adjoints à 4 (quatre).
Vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

À la suite de cette décision, le Conseil municipal procède à l'élection des adjoints au Maire.

Les résultats des votes sont les suivants :

- Premier adjoint : 19 voix pour.
- Deuxième adjoint : 18 voix pour et 1 abstention.
- Troisième adjoint : 19 voix pour.
- Quatrième adjoint : 19 voix pour.

Délibération n°15/2026 – Constitution des commissions

Monsieur le Maire présente l'organisation des commissions municipales.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve la constitution des commissions suivantes :**

Finances et gestion du personnel (Florent SIMON)

- Finances
- Personnel
- Restauration

Vivre ensemble (Julie BORDET)

- Santé / Social
- Intergénérationnel
- Enfance / Jeunesse

Aménagement (Denis FERRAND)

- Voirie
- Bâtiment
- Prévention / sécurité

Attractivité (Mélanie CELERIER)

- Culture
- Sport association
- Communication

Développement local (Guillaume DURAND)

- Économie
- Communication
- Environnement
- Commerce et camping

Vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération n°16/2026 – Indemnités du Maire et des Adjoints

Vu les textes en vigueur, le Conseil municipal fixe les indemnités de fonction.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Maire : **42,80 % de l'indice brut terminal**
- 1er adjoint : **17,82 %**
- 2e adjoint : **17,82 %**
- 3e adjoint : **17,82 %**
- 4e adjoint : **17,82 %**

Précise que :

- Les indemnités seront revalorisées selon l'indice de la fonction publique,
- Les crédits seront inscrits au budget.

Vote :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 1

Délibération n°17/2026 – Délégation de pouvoirs au Maire

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT, le Conseil municipal décide de donner délégation au Maire pour faciliter la gestion communale.

Le Conseil Municipal :

- Donne délégation au Maire pour :
    1. Marchés publics et avenants
    2. Louage de biens (≤ 12 ans)
    3. Contrats d'assurance et indemnités
    4. Régies comptables
    5. Dons et legs sans charge
    6. Aliénation de biens mobiliers (≤ 4 600 €)
    7. Accidents impliquant véhicules municipaux
    8. Avis urbanisme (EPF)
    9. Conventions urbanisme (ZAC / PVR)
    10. Lignes de trésorerie (plafond 130 000 €)
- Précise que ces décisions sont révocables à tout moment,
- Demande au Maire de rendre compte à chaque conseil municipal,
- Autorise l'exercice de ces délégations par les adjoints en cas d'empêchement du Maire.

Vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.